

Centre de Langues : Précisions sur la mise en œuvre de la politique de soutien aux langues pour l'année 2023

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts du Centre de langues de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°2022-108 du conseil d'administration du 13 décembre 2022 relative à la politique générale de soutien des langues à l'UBS ;
Vu l'avis de la CFVU du 13 avril 2023 ;*

L'UBS, via le Centre de Langues, a souhaité inciter les étudiants à passer des certifications en langues, même si plus aucune certification n'est obligatoire, et ce afin de valoriser les compétences linguistiques des étudiants et de faciliter leur insertion professionnelle.

Par délibération du 13 décembre 2022, le conseil d'administration avait cadré cette politique de soutien.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les précisions concernant la mise en œuvre de la politique de soutien aux langues pour l'année 2023 suivantes :

- Si un étudiant valide un niveau B2 lors de la certification finale, alors qu'il ne l'avait pas préalablement atteint lors de l'évaluation réalisée par l'enseignant, l'étudiant sera remboursé.
- Les étudiants inscrits en licence professionnelle (LP) entrent dans le champ du dispositif.
- Les étudiants inscrits sous le régime d'apprentis entrent dans le champ du dispositif.
- Les étudiants inscrits dans le cadre des partenariats (UCO, Ménimur...) ne sont pas concernés par cette politique de soutien.
- Après échanges avec les enseignants de BUT, et compte tenu de l'organisation des enseignements, tous les étudiants de BUT - 2^{ème} année entrent dans le champ de la présente décision, qu'ils soient ou non empêchés en 3^{ème} année.
- La prise en charge financière par l'UBS du 1^{er} passage d'une certification ne peut être appliquée qu'une seule fois par étudiant, et cela tout au long de son cursus universitaire à l'UBS.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	20
Membres en exercice :	27	Pour :	20
Membres présents :	16	Contre :	0
Membres représentés :	4	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 8 juin 2023

